

Représentent de la Roumanie

Convention européenne citoyenne sur l'agriculture et les produits biologiques

L'agriculture occupe une place structurante dans l'économie et la société roumaines. En Roumanie, le secteur agricole, forestier et de la pêche représente une part non négligeable de la richesse nationale : la valeur ajoutée de ces activités est estimée à 3,28 % du PIB en 2024. Par ailleurs, la Roumanie demeure l'un des États membres où l'emploi agricole est le plus important à l'échelle de l'Union : l'agriculture représentait 20,9 % de l'emploi total en 2020 selon Eurostat, et l'emploi "agriculture, sylviculture et pêche" est mesuré autour de 1,396 million de personnes (septembre 2025). Dans ce contexte, toute transformation du modèle agricole européen doit être compatible avec la réalité d'un tissu rural dense, composé d'un grand nombre d'exploitations modestes, et avec l'objectif de cohésion territoriale.

Les enjeux soulevés par la problématique de la Convention sont, pour la Roumanie, à la fois environnementaux, économiques et sociaux. Sur le plan environnemental, la dégradation des sols, l'érosion de la biodiversité et l'exposition croissante aux aléas climatiques fragilisent la productivité et la stabilité des revenus agricoles. Sur le plan social, l'agriculture demeure un pilier de l'emploi dans de nombreuses régions et constitue un facteur de maintien de la vie économique locale. Sur le plan économique, la compétitivité et la création de valeur ajoutée restent un défi majeur : en 2024, la Roumanie a enregistré des importations de produits alimentaires et d'animaux vivants d'environ 11,4 milliards d'euros, contre environ 6,5 milliards d'euros d'exportations, soit un déficit commercial agroalimentaire proche de 4,8 milliards d'euros. Cette structure des échanges souligne l'enjeu stratégique de montée en gamme, de transformation locale et de sécurisation des chaînes de valeur.

La Roumanie soutient les objectifs européens visant une agriculture plus durable, notamment ceux portés par le Pacte vert et la stratégie « de la ferme à la table », tout en insistant sur la nécessité d'une transition progressive, socialement juste et économiquement soutenable. Conformément au cadre juridique de la Politique agricole commune, et à la logique de flexibilité permise par le règlement (UE) 2021/2115, la Roumanie considère que l'efficacité de la transition repose sur un accompagnement différencié des États membres, tenant compte des écarts de structure agricole et de capacité d'investissement.

Concernant l'agriculture biologique, la Roumanie dispose d'un potentiel important, déjà visible dans la dynamique récente du secteur : le pays comptait 14 061 opérateurs certifiés ou engagés en bio en 2023. En 2022, la surface bio était notamment rapportée à 644 520 hectares, ce qui place la Roumanie parmi les pays disposant des plus grandes surfaces biologiques en Europe centrale et orientale, mais avec une part encore inférieure à la moyenne de l'Union en proportion de la surface agricole totale. Cette situation implique de consolider l'offre (production) mais aussi la demande (marchés), afin d'éviter une transition fragile, dépendante de cycles économiques défavorables.

La Roumanie souligne enfin que la réussite de cette transition dépendra étroitement des instruments financiers de l'Union. Dans le cadre du Plan Stratégique PAC, la Roumanie bénéficie d'une enveloppe européenne de 9,783 milliards d'euros pour les paiements directs (2023–2027) et de 4,841 milliards d'euros au titre du développement rural (2023–2029), auxquels s'ajoutent des lignes sectorielles spécifiques. Ces moyens doivent prioritairement sécuriser les revenus, soutenir l'investissement, accélérer la modernisation et réduire les risques liés au climat.

Dans le cadre des débats de la Convention, la Roumanie portera des propositions concrètes : (1) renforcement des aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique, ciblées

sur les petites et moyennes exploitations ; (2) investissements dans l'irrigation durable, l'adaptation climatique et la gestion des sols ; (3) structuration de filières et de capacités de transformation locales afin de réduire le déficit commercial en remplaçant une partie des importations par de la valeur ajoutée nationale ; (4) développement des circuits courts et de la traçabilité pour répondre aux attentes sanitaires et de transparence ; (5) garantie de concurrence équitable via l'exigence de normes environnementales et sanitaires comparables pour les produits importés.

En conclusion, la Roumanie affirme son engagement en faveur d'une transition agroécologique européenne ambitieuse mais réaliste, fondée sur la protection de l'environnement, la viabilité économique des agriculteurs et la justice sociale dans les territoires ruraux. La Roumanie adopte une orientation résolument europhile, considérant que la Politique agricole commune et la coopération européenne sont les leviers indispensables pour réussir une transformation durable du système agricole et alimentaire.